

5 sept 39

Série organisation de la SNCF 3A³⁴

à coller sur la partie correspondante
de la Note Générale — Organisation de la
S.N.C.F. n° 3 A³ du 5 septembre 1939.

**SOCIÉTÉ
NATIONALE**
des
**CHEMINS DE FER
FRANÇAIS**

NOTE GÉNÉRALE

D 54

D

Paris, le 5 septembre 1939.

430 LM 3/1

ATTRIBUTIONS DU SERVICE CENTRAL DU MATÉRIEL (S^{CE} T)

*La présente instruction annule et remplace l'Instruction Générale provisoire n° 3
du 1^{er} Janvier 1938*

ATTRIBUTIONS DU SERVICE

**I. — DIVISION CENTRALE
DE LA TRACTION (Tt)**

- Contrôle de l'utilisation des locomotives à vapeur et électriques, des autorails, et modification, s'il y a lieu, de leur répartition, tant en vue du Service Commercial que du Service spécial ;
- Participation à l'établissement des programmes de commandes de matériel neuf et des programmes de transformation du parc moteur, en assurant la liaison avec le Service M et en fournissant à la Division des Etudes du Matériel les besoins en matériel moteur ;
- Centralisation des demandes d'approvisionnement des Régions en combustibles et préparation des programmes d'achats, en collaboration avec le S^{ce} A (Division des Combustibles) ;
- Collaboration avec le S^{ce} A — Division des Combustibles — pour la répartition des combustibles livrés, tant en vue du service courant que du service spécial ;
- Organisation des essais et répartition entre les Régions des essais de combustible ;
- Contrôle, en liaison avec la Division des Etudes du Matériel, des essais effectués en service, sur le matériel moteur ;

**OBSERVATIONS
EN CE QUI CONCERNE
LES RÉGIONS**

Par l'intermédiaire de la Conférence des C. S. M. T., les Régions participent à ces travaux qui sont éventuellement préparés avec la Commission consultative des I. C. T.